



Rambouillet

ATTESTATION D'ACCUEIL

SUR RENDEZ VOUS

Mairie de Rambouillet

Service État civil-Citoyenneté

Place de la Libération - 78120 Rambouillet

☎ 01 75 03 40 10

@ etat.civil@rambouillet.fr

Heures d'ouverture :

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi

8h45-12h15 / 13h30-17h30

Jedi

10h15-12h15 / 13h30-17h30

Samedi

8h45-12h15

Délivrance de l'attestation d'accueil

Une personne qui souhaite venir en France pour une visite familiale ou privée d'une durée de moins de trois mois, doit fournir aux autorités consulaires françaises de son pays une attestation d'accueil.

Pour cela, la personne qui accueille se présente en personne à la mairie de son domicile.

Le formulaire est complété sur place.

Un délai de traitement de 15 jours est à prévoir.

Pièces à fournir

**Le demandeur doit présenter les originaux
et copie des pièces suivantes :**

- Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou récépissé de demande de renouvellement de ce titre, accompagné de l'ancien titre.
- Titre de propriété ou bail locatif précisant la surface et le nombre de pièces du logement.
- Dernière quittance de loyer acquittée pour les locataires.
- Justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...).
- Justificatif de ressources : trois derniers bulletins de salaire.
- Timbre fiscal de 30 euros.
- Coordonnées de la personne accueillie (numéro du passeport et adresse).
- Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné : attestation sur papier libre signée des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant ainsi que la copie de leurs titres d'identité.

